



ASBL Mémoire d'Auschwitz
Rue aux Laines, 17 boîte 50 – 1000 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 512 79 98
www.auschwitz.be • info@auschwitz.be

Guerre à la culture (1) : La destruction des mausolées de Tombouctou est un crime de guerre

Baudouin Massart
ASBL Mémoire d'Auschwitz

7 octobre 2016

Pour la première fois, un tribunal a qualifié de crime de guerre la destruction de biens culturels. Le djihadiste Ahmad Al Faqi Al Mahdir a été condamné à 9 ans de prison pour avoir organisé, en 2012, la destruction des mausolées de Tombouctou au Mali. Il s'agit d'une première. Pourtant, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les régimes autoritaires et mouvements terroristes ne se sont pas privés de détruire les biens historiques et culturels.

Ce 27 septembre 2016, la Cour pénale internationale à La Haye a condamné à neuf ans de prison le djihadiste malien Ahmad Al Faqi Al Mahdir. Il a été reconnu coupable de crime de guerre pour avoir organisé, en 2012, la destruction de la porte de la mosquée Sidi Yahia et de neuf mausolées à Tombouctou au Mali. Tous ces sites, à l'exception d'un seul, étaient inscrits au patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture). Le procès est historique ! Pour la première fois, un jugement considère comme un crime de guerre la destruction de biens culturels¹.

On peut s'étonner qu'une première condamnation de ce type arrive si tardivement, vu



La synagogue de la Herzog Rudolf Strasse à Munich après son incendie.
[Bundesarchiv, Bild 146-1970-041-46 / Inconnu / CC-BY-SA 3.0 de](http://www.bundesarchiv.de/bild/146-1970-041-46/)

l'existence depuis 1954 de la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé. Ce texte avait été adopté en réponse aux nombreuses destructions de patrimoine au cours de la Seconde Guerre mondiale et de la spoliation d'œuvres d'art par les nazis. Ces derniers avaient incendié les synagogues en Allemagne, dès 1938, dans la foulée de la Nuit de Cristal. Enfin, il est utile de rappeler que le III^e Reich s'était aussi donné pour objectif d'anéantir la culture juive (yiddish) en Europe centrale et orientale au même titre que les Juifs durant la Shoah. C'est ainsi que la « Jérusalem du Nord » de Vilnius a disparu, tout comme la plupart des ouvrages rédigés en langue yiddish.

¹ « Un djihadiste malien jugé coupable de la destruction de mausolées à Tombouctou », in *La Libre Belgique*, 27.09.2016 : <http://www.lalibre.be/actu/international/un-djihadiste-malien-juge-coupable-de-la-destruction-de-mausolees-a-tombouctou-57ea6f8ecd7045542b225fe8> (consulté le 5 octobre)

Gommer la mémoire de l'autre

Pour paraphraser le titre d'une récente émission de *France Culture*, on peut dire aujourd'hui que détruire la mémoire de l'autre est bien une arme de guerre². Outre les nazis, d'autres régimes se sont livrés au cours du 20^e siècle à la destruction délibérée d'héritages culturels et religieux. Sous l'ère soviétique, l'État communiste n'a pas hésité à faire disparaître ou fermer églises, mosquées et institutions juives. Au Cambodge, entre 1975 et 1979, les Khmers rouges ont détruit 1 968 temples et monastères bouddhistes, ainsi que des mosquées de la minorité musulmane Cham. En 1993, l'artillerie croate avait volontairement détruit le pont de Mostar datant de la période ottomane en Bosnie-Herzégovine. En 2001, les Talibans tirent au canon sur les bouddhas géants de la vallée de Bâmiyân, en Afghanistan, avant de les finir à l'explosif.

La liste pourrait être plus longue, mais on s'arrêtera au ravage de la cité antique de Palmyre par l'État islamique en 2015. Dans ces différents cas, le saccage de ces biens culturels n'est pas le résultat d'un dégât collatéral d'une guerre, mais celui d'une volonté affirmée de destruction d'un patrimoine, afin de s'en prendre à des symboles auxquels tiennent les communautés locales.



Le pont de Mostar détruit en 1993, reconstruit en 2004. Par [Hegor — Travail personnel, CC BY-SA 3.0](#)

Pourquoi des djihadistes s'attaquent-ils à des sites historiques de l'islam ?

Dans le cas de Tombouctou, des extrémistes islamistes ont détruit un patrimoine historique et religieux lié à l'islam. Pourquoi ? Parce que selon leur propre interprétation de l'islam, ils considéraient ces bâtiments comme « idolâtres » et que les constructions au-dessus d'une tombe étaient interdites. Ces extrémistes semblent avoir oublié que la ville de Tombouctou, fondée au 5^e siècle, a été une capitale intellectuelle et spirituelle et un centre de propagation de l'islam en Afrique aux 15^e et 16^e siècles. Comment en est-on arrivé là ? L'objectif de ces extrémistes est soi-disant d'assurer le salut des musulmans malgré eux. Ils ont une vision très rigide de l'islam, qui s'inspire du mouvement wahhabite (ou salafiste) sunnite. Pour eux, il faut éradiquer toute trace du passé qui pourrait devenir un lieu de mémoire et de pèlerinage qui serait susceptible de concurrencer les lieux saints consacrés à l'islam, comme l'explique Maurice Sartre, professeur émérite d'histoire ancienne à l'université de Tours sur les ondes de *France Culture*³. D'où le ravage des mausolées de Tombouctou.

² « Détruire la mémoire de l'autre : une arme de guerre », émission de *France Culture*, 10.09.2016
www.franceculture.fr/emissions/concordance-des-temps/detruire-la-memoire-de-lautre-une-arme-de-guerre
(consulté le 3 octobre 2016)

³ *Idem*.

Dans son jugement⁴, la Cour pénale internationale rappelle qu'en janvier 2012 le territoire du Mali a été le théâtre de violences armées qui ont conduit à la prise de contrôle du nord du pays par différents groupes armés. « Début avril 2012, après le retrait des forces maliennes, les groupes Ansar Dine⁵ et Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) ont pris le contrôle de Tombouctou. À partir de là, et jusqu'en janvier 2013, Ansar Dine et AQMI ont imposé leurs exigences religieuses et politiques sur le territoire de Tombouctou et à la population. » Ahmad Al Mahdi, chef de la Police islamique des mœurs à Tombouctou, a été consulté lorsqu'en juin 2012, les deux groupes islamistes – Ansar Dine et AQMI – ont décidé de détruire les mausolées. Il a accepté d'ordonner la destruction des mausolées et a participé à l'attaque menée entre le 30 juin 2012 environ et le 11 juillet 2012.

Les motifs de la condamnation

Pour la Cour pénale internationale, « tous ces biens étaient consacrés à la religion, étaient des monuments historiques et ne constituaient pas des objectifs militaires. » Bien que les crimes contre les biens soient moins graves que ceux contre les personnes, la CPI considère que « les bâtiments visés revêtaient non seulement un caractère religieux, mais également une valeur symbolique et affective pour les habitants de Tombouctou. Les mausolées des saints et les mosquées de cette ville faisaient partie intégrante de la vie religieuse de la population et constituaient un patrimoine commun de la communauté. Ils attestaient la dévotion de cette population à l'islam et jouaient un rôle psychologique tel qu'ils étaient perçus comme une protection pour la population de Tombouctou. » Toutefois, l'absence de précédent ne permet pas de savoir si cette condamnation à 9 ans de prison est une peine lourde. Elle servira toutefois de référence pour le futur.

Dans un communiqué de presse⁶, l'UNESCO souligne l'importance de ce jugement : « Le cas de Tombouctou montre combien la protection du patrimoine est un enjeu majeur pour la sécurité des peuples, inséparable de la protection des vies humaines. Les attaques envers la



Mosquée de Sankoré à Tombouctou

[Par Senani P sur Wikipedia anglais, CC BY 2.5](#)

⁴ « La Chambre de première instance VIII de la CPI déclare Ahmad Al Mahdi coupable du crime de guerre consistant à attaquer des bâtiments à caractère religieux et historique à Tombouctou et le condamne à neuf ans d'emprisonnement », publié le 27.09.2016 sur le site de la Cour pénale internationale <https://www.icc-cpi.int//Pages/item.aspx?name=pr1242&ln=fr> (consulté le 6 octobre 2016)

⁵ Ansar Dine est un groupe armé salafiste djihadiste fondé et dirigé par Iyad Ag Ghali, un des anciens chefs de la rébellion touarègue de 1990-1996 au Mali. Il est apparu au début de l'année 2012 et est l'un des principaux groupes armés participant à la guerre du Mali.

⁶ « Procès de Tombouctou : un pas décisif vers la paix et la réconciliation au Mali », publié sur le site de l'UNESCO, 27.09.2016 http://www.unesco.org/new/fr/media-services/single-view/news/timbuktu_trial_a_major_step_towards_peace_and_reconciliation/ (consulté le 6 octobre 2016)

culture sont devenues des armes de guerre, dans une stratégie de nettoyage culturel qui vise à la fois les personnes et les supports de leur identité, les institutions du savoir et de la liberté de pensée. »

Pour la coexistence des cultures

Mais les attaques contre la culture ne « sont pas devenues des armes de guerre », elles l'étaient déjà auparavant. Et, au cours de l'histoire, elles ont aussi été des armes de terreur.



Autodafé, Opernplatz à Berlin, le 10 mai 1933 [Bundesarchiv, Bild 102-14597 / Georg Pahl / CC-BY-SA 3.0 de](#)

Parfois ce sont des biens culturels qui sont visés, comme lors des autodafés nazis de 1933, au cours desquels furent brûlés des dizaines de milliers de livres considérés comme contraires à l'idéologie du régime. D'autres fois, ce sont des intellectuels, incarnant la culture, qui sont visés, comme le chanteur Victor Jara, torturé publiquement en 1973 par les militaires du dictateur chilien Pinochet, avant de se faire trancher les doigts et d'être abattu.

Pour panser les blessures du patrimoine, il est toujours possible de reconstruire des bâtiments à l'identique.

Les mausolées de Tombouctou l'on été. Mais cette restauration efface-t-elle pour autant les cicatrices de la mémoire collective ? Le pont de Mostar a également été reconstruit à l'identique en 2004, néanmoins la ville reste divisée : les communautés bosniaque, croate et serbe ne se mélangent pas.

La coexistence de cultures multiples, religieuse ou non, dérange les régimes autoritaires et mouvements adeptes de la terreur. Et ces derniers mettent tout en œuvre pour l'éradiquer et la remplacer par une culture unique, rigide et dominée par la violence. Espérons que d'autres jugements suivront.



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Depuis 2003, l'action de l'ASBL Mémoire d'Auschwitz s'inscrit dans le champ de l'Éducation permanente.

À travers des analyses et des études, l'objectif est de favoriser et de développer une prise de conscience et une connaissance critique de la Shoah, de la transmission de la mémoire et de l'ensemble des crimes de masse et génocides commis par des régimes autoritaires. Par ce biais, nous visons, entre autres, à contrer les discours antisémites, racistes et négationnistes.

Persuadés que la multiplicité des points de vue favorise l'esprit critique et renforce le débat d'idées indispensable à toute démocratie, nous publions également des analyses d'auteurs extérieurs à l'ASBL.